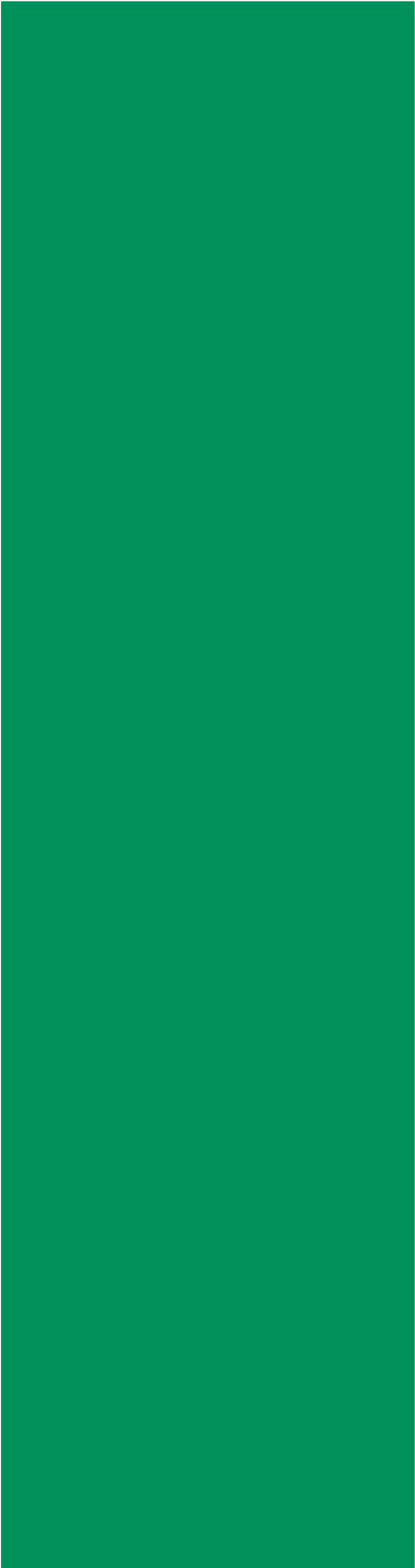




MULTIPAR MONETAIRE EURO

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	22

Comptes annuels

Bilan actif	27
Bilan passif	29
Compte de résultat	30

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	32
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	33
Règles et méthodes comptables	35
Evolution des capitaux propres	39
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	40
Ventilation de l'actif net par nature de parts	41
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	42
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	43
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	44
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	45
Exposition directe sur le marché des devises	46
Exposition directe aux marchés de crédit.....	47
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	48
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	49
Créances et dettes : ventilation par nature.....	50
Frais de gestion, autres frais et charges	51
Engagements reçus et donnés.....	52
Autres informations	53
Détermination et ventilation des sommes distribuables	54
Inventaire.....	58
Inventaire des opérations à terme de devises.....	65

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	66
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	69
Synthèse de l'inventaire	70

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) au cours de l'année 2025.

La Banque centrale européenne (BCE) a baissé à quatre reprises ses trois taux directeurs de 25pb au 1er semestre, confortée dans l'orientation de sa politique monétaire par le ralentissement régulier de l'inflation (passée de 2,5 % en janvier à 2,0 % en juin). Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du taux de dépôt à 2,00 % en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. Il n'en a rien été, Christine Lagarde, suivie par d'autres gouverneurs, a choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil et qui s'est affirmée en décembre. Les révisions à la hausse de la croissance et de l'inflation par rapport à septembre et le ton général de la conférence de presse ont laissé envisager le maintien des taux directeurs à leurs niveaux actuels, sauf en cas de développements inattendus. Les prévisions font ressortir une inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026 (contre 1,9 % selon les prévisions de septembre) et à 1,9 % puis 2,0 % en 2027 et 2028. Ce changement significatif est lié à un ralentissement moins rapide de l'inflation dans les services. Une telle hypothèse éloigne de fait le risque d'un passage durable et marqué de l'inflation sous 2 % qui aurait justifié de poursuivre l'assouplissement monétaire. En décembre, le scénario de la BCE sur l'activité est apparu optimiste avec une croissance du PIB revue à la hausse sur toute la période de projection : 1,4 % en 2025 (+0,2pp par rapport aux prévisions de septembre), 1,2 % en 2026 (+0,2pp), 1,4 % en 2027 (+0,1pp) et 1,4 % en 2028. Christine Lagarde n'a pas minimisé les incertitudes, en particulier celles liées aux tensions géopolitiques, mais a noté la robustesse du marché du travail et souligné que « les dépenses prévues dans les domaines de la défense et des infrastructures, associées à des réformes visant à améliorer la productivité, pourraient stimuler la croissance plus que prévu ». Après une hausse exceptionnelle au 1er trimestre (+0,6 %) lorsque les exportations vers les Etats-Unis ont été anticipées, la croissance du PIB a surpris à la hausse aux 2e et 3e trimestres (+0,1 % et +0,3 %) mais la progression de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages est restée modeste. Les résultats des enquêtes d'activité laissent espérer une croissance du PIB de 0,3 % au 4e trimestre.

Politique de gestion du FCPE menée en 2025

L'actif net du FCPE MULTIPAR MONETAIRE EURO est passé de 1 888,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 1 902,2 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Cet exercice a été marqué par la convergence du taux d'inflation en zone euro vers l'objectif de 2% de la Banque Centrale Européenne (BCE) dans un contexte de poursuite d'assouplissement monétaire avec quatre baisses de 25bps de base au cours du premier semestre 2025 portant le taux de facilité des dépôts à 2,00%.

La stratégie d'investissement du fonds menée au cours de cet exercice, a consisté à maintenir une duration taux basse afin de maintenir un risque de taux faible, conformément à l'objectif d'un fonds monétaire. Ainsi, nous avons acheté, soit des titres en taux fixe très courts de 1 à 3 mois, soit des titres plus longs, jusqu'à un an de maturité, directement en taux variable ou couverts par un swap de taux (opération qui permet de transformer un placement à taux fixe, en investissement à taux variable contre Estr).

Afin d'assurer la liquidité et de respecter le ratio de minimum de 7.50% de liquidité en fin journée, imposé par la réglementation sur les fonds monétaires, nous avons privilégié les titres du secteur corporate très présent sur des durées de 1 à 3 mois. Les Titres de Créances Négociables de ce secteur ont l'avantage d'être très liquides et très facilement revendables même en valeur jour si besoin.

Au-delà de 3 mois nous avons surtout investi sur le secteur financier, souvent sur des opérations à 1 an de durée de vie, afin de tirer profit des marges intéressantes proposées par ce secteur sur ce type de durée.

Par ailleurs, lorsque le marché le permettait, des arbitrages ont été effectués par le biais de vente de papiers d'une durée de vie inférieure à 3 mois pour les remplacer par des TCN à 1 an (en général). Ces opérations ont permis d'améliorer le taux de rendement global du portefeuille.

La valeur liquidative de MULTIPAR MONETAIRE EURO est passée de 3,8636 euros le 31/12/2024 à 3,9453 euros le 31/12/2025, ce qui représente une performance annualisée de +2.09 % (base 360). Cette performance ne préjuge pas des résultats futurs. Pour information, la moyenne arithmétique de l'ESTR (calculée selon la méthode OIS) sur la même période a été de +2.21%.

Changements intervenus au cours de l'exercice

03/03/2025 : Mise à jour des frais du DIC et de l'article 12 du règlement.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à 2,11 % pour la part Classique.

La performance annuelle s'élève à 2,12 % pour la part RE.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2025

	montant total du levier
méthode brute	121,01%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

MULTIPAR MONETAIRE EURO

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0129051225	BPCE SA ESTERCAP+0.33 03/02/2026 NEUCP	Achat	50 000 000,00
FR0129163632	JYSKE BANK A/S ESTERCAP+0.215 29/10/2025	Achat	50 000 000,00
XS3046341031	TELEFONICA EUROPE BV 0% 03/10/2025	Achat	49 408 518,28
FR0129253946	SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.33 04/06/	Achat	43 000 000,00
XS3068732372	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 04	Achat	40 165 429,32
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0128452382	BPCE SA ESTERCAP+0.33 04/02/2025 NEUCP	Vente	59 000 000,00
FR0128347327	LA BANQUE POSTALE SA ESTERCAP+0.25 24/02	Vente	52 000 000,00
FR0128584929	JYSKE BANK A/S ESTERCAP+0.29 29/04/2025	Vente	50 000 000,00
XS3046341031	TELEFONICA EUROPE BV 0% 03/10/2025	Vente	50 000 000,00
FR0129163632	JYSKE BANK A/S ESTERCAP+0.215 29/10/2025	Vente	50 000 000,00

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MULTIPAR MONETAIRE EURO

Identifiant d'entité juridique : 969500R5QG1MTZ2IFW91

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **35.2%** d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner:

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution
- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain
- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? ».

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG **99.8%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence **60.2 vs 53.6 (€STR Capitalized)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « Investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **35.2%**

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025**	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	99.6%	99.8%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	58.0 vs 53.9	59.4 vs 53.4	60.1 vs 53.3	60.2 vs 53.6	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	40.3%	35.7%	32.8%	35.2%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables réalisés visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-C833-49FC-B985-7F934948BE63/>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & Inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & Inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'Intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e. le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR Sustainability-related disclosures - BNP Paribas



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BPCE SA 03-FEB-2026	Finance	2.69%	France
SOCIETE GENERALE SA 04-JUN-2026	Finance	2.29%	France
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 04-MAY-2026	Finance	2.14%	Espagne
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 29-MAY-2026	Services publics	2.03%	France
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 08-JUN-2026	Finance	1.98%	Luxembourg
COMMERZBANK AG 20-FEB-2026	Finance	1.89%	Allemagne
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA 05-JAN-2026	Finance	1.87%	France
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 05-JUN-2026	Finance	1.70%	France
BNPP MONE ETAT I C	Liquidités	1.64%	France
ACHMEA BANK NV 06-MAR-2026	Finance	1.62%	Pays-Bas
ING BANK NV 22-MAY-2026	Finance	1.60%	Pays-Bas
BPCE SA 09-JUN-2026	Finance	1.60%	France
BNP PARIBAS SA 05-MAR-2026	Finance	1.59%	France
ENGIE SA 30-JAN-2026	Services publics	1.58%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 16-JAN-2026	Services publics	1.58%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025.

Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

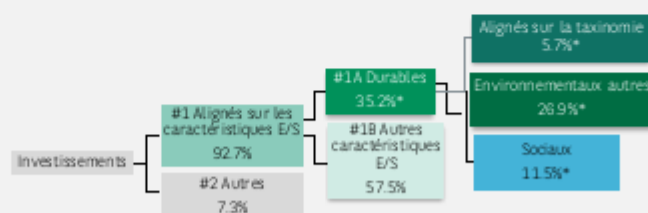
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **92.7%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **35.2%** de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée comme décrit ci-dessous.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

* Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

MULTIPAR MONETAIRE EURO

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Level 2)	% d'actifs
Banques	56.32%
Liquidités	10.88%
Services financiers	8.52%
Services publics	7.82%
Autres	4.17%
Biens d'équipement	3.79%
Energie	2.88%
Services de télécommunications	1.55%
Distribution et vente au détail de produits de consommation	1.04%
Matériaux de base	0.79%
Pharmaceutiques Biotechnologie & Sciences de la vie	0.73%
Transport	0.52%
Logiciels & Services	0.42%
Gestion et développement immobilier	0.31%
Assurance	0.26%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : [0FE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CC858DD](https://www.bnppam.com/fr/fr/0FE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CC858DD)

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxinomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

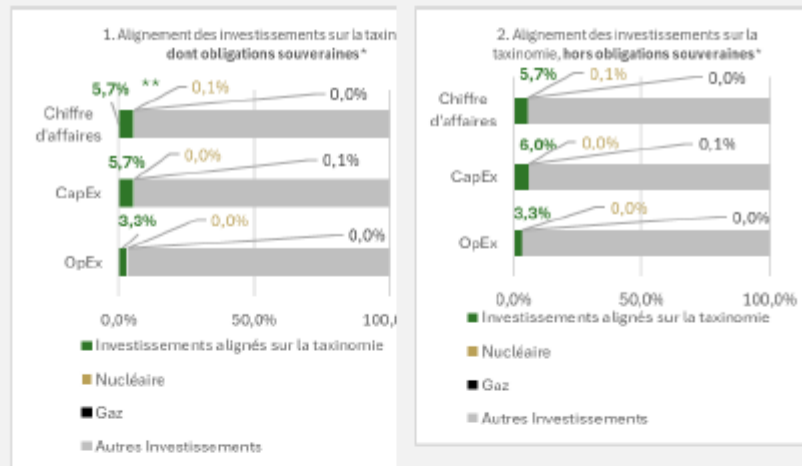
☒ Oui:

☒ Gaz fossile

☒ Energie nucléaire

☐ Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	4.7%	/	/
2023**	5.1%	/	/
2024***	3.7%	6.1%	3.8%
2025***	5.7%	5.7%	3.3%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2021/852.



● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **26.9%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **11.5%** du produit financier.



● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/>)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- Le produit financier investira au moins 10% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué* » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - France Investisseur professionnel - BNPP AM



Les **Indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

MULTIPAR MONETAIRE EURO

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) ¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	203	48 545
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	167	34 562

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM	187	101
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *



MULTIPAR MONETAIRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

MULTIPAR MONETAIRE EURO
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale MULTIPAR MONETAIRE EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Laure Cabessa

2026.06.05 16:30:10 +0200

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	1,694,771,001.69	1,699,465,668.26
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1,694,771,001.69	1,699,465,668.26
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	60,495,309.71	42,791,682.56
OPCVM	60,495,309.71	42,791,682.56
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	703,306.50	95,086.79
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1,755,969,617.90	1,742,352,437.61
Créances et comptes d'ajustement actifs	1,782,707.00	2,288,895.60
Comptes financiers	146,741,448.44	145,804,917.59

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	148,524,155.44	148,093,813.19
TOTAL ACTIF I+II	1,904,493,773.34	1,890,446,250.80

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	1,862,851,567.06	1,822,283,125.39
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	39,403,124.78	66,171,844.13
Capitaux propres I :	1,902,254,691.84	1,888,454,969.52
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1,902,254,691.84	1,888,454,969.52
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	116,034.03	659,287.04
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	116,034.03	659,287.04
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2,123,047.47	1,331,994.24
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	2,123,047.47	1,331,994.24
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	1,904,493,773.34	1,890,446,250.80

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	49,955,720.65	54,374,871.57
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	14,695,102.01	21,117,118.60
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	3,718,453.12	5,749,007.75
Sous-total Produits sur opérations financières	68,369,275.78	81,240,997.92
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-15,101,302.02	-20,341,004.67
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-15,249.69	-16,216.85
Sous-total charges sur opérations financières	-15,116,551.71	-20,357,221.52
Total Revenus financiers nets (A)	53,252,724.07	60,883,776.40
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-7,592,556.26	-7,271,400.48
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-7,592,556.26	-7,271,400.48

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	45,660,167.81	53,612,375.92
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1,406,755.09	-95,815.92
Sous-total Revenus nets I = C + D	44,253,412.72	53,516,560.00
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	6,063,080.64	7,612,341.33
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	6,063,080.64	7,612,341.33
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-290,713.90	-6,080.25
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	5,772,366.74	7,606,261.08
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-11,059,146.66	5,091,925.89
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-11,059,146.66	5,091,925.89
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	436,491.98	-42,902.84
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-10,622,654.68	5,049,023.05
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	39,403,124.78	66,171,844.13

MULTIPAR MONETAIRE EURO

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est, sur une durée de placement de trois mois minimum, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'€STR NET CAPITALISE (EUR) RI (Euro short-term rate capitalisé), diminué des frais de fonctionnement et de gestion appliqués à chaque catégorie de part. L'indice est exprimé en euros et tient compte de la capitalisation des intérêts.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	3.6400	3.6400	3.7300	3.8663	3.9481
Actif net (en k EUR)	0.00	0.00	19.39	54.66	29.05
Nombre de titres					
Parts C	1.0000	1.0000	5,197.8282	14,137.2096	7,356.9081

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-	-	0.01	0.01	0.01
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	-	0.04	0.10	0.09

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	3.6184	3.6108	3.7273	3.8636	3.9453
Actif net (en k EUR)	1,576,864.24	1,572,441.01	1,717,402.96	1,888,400.31	1,902,225.65
Nombre de titres					
Parts C	435,789,028.3995	435,482,012.9143	460,754,897.2225	488,761,195.6479	482,141,255.8849

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-	-	0.01	0.01	0.01
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.01	-0.01	0.05	0.10	0.09

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	Admise en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400R7U7	Euro	Dix-Millième	1,52 euros	Oui
Catégorie de Part « RE »	FR0014001SL1	Euro	Dix-Millième	3,6395 euros	Oui

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Les titres de créances et assimilés négociables sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant basé sur les taux marchés sans risque (€STR) auxquels un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur est ajouté. Le niveau de l'écart exprimé en points de base est calculé par les équipes Investment Opération Reference Data Pricing de BNP Paribas Asset Management en fonction des transactions observées sur le marché primaire compilées par date de maturité, niveaux de rating ainsi que le secteur de l'émetteur. Les ratings utilisés sont attribués aux titres de créance négociables par BNPPAM et les agences de notation Moody's, Standard & Poor's et Fitch.

En cas d'événements de crédit concernant un titre de créance négociable détenu en portefeuille, l'évaluation de ce titre est réalisée de manière individuelle.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non-disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part « Classique », Part « RE » : 0,40 % TTC maximum l'an, incluant les honoraires du commissaire aux comptes. La commission de gestion financière est calculée d'après l'actif net, déduction faite des parts de fonds communs de placement et/ou des actions de SICAV.	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	-
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part « Classique »
Capitalisation pour la part « RE »

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part « Classique »
Capitalisation pour la part « RE »

Changements affectant le fonds

Néant

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans le tableau.

Les règles de notation retenues par la Société de gestion sont les suivantes :

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme. Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme de l'émetteur la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note d'agences de notations n'est disponible, l'élément sera considéré comme « Non noté » même s'il s'agit d'une notation interne.

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions «Investissement Grade» et «Non Investment Grade».

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du moins bon rating indépendants disponible à la date du reporting".

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1,888,454,969.52	1,717,422,349.12
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	446,647,318.50	461,096,146.01
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-473,511,697.97	-356,380,168.75
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	45,660,167.81	53,612,375.92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6,063,080.64	7,612,341.33
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-11,059,146.66	5,091,925.89
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	1,902,254,691.84	1,888,454,969.52

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	6,780.3015
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	114,501,606.3219
Nombre de titres rachetés	121,121,546.0849
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0014001SL1	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	29,045.86	7,356.9081	3.9481
FR001400R7U7	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,902,225,645.98	482,141,255.8849	3.9453

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	1,694,771.00	733,198.97	961,572.03	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	146,741.45	-	-	-	146,741.45
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		610,492.00	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		1,343,690.97	961,572.03	-	146,741.45

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	641,096.61	1,053,674.39	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	146,741.45	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	190,000.00	420,492.00	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	977,838.06	1,474,166.39	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	1,627,715.44	-	67,055.56
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	1,627,715.44	-	67,055.56

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	83.39	
BNP PARIBAS	9.43	
BNP PARIBAS SA	231.97	
BOFA SECURITIES EUROPE SA	40.36	
BROKER SOCIETE GENERALE	46.17	
CITIGROUP GL MARK DEUTSC	123.01	
Goldman Sachs Bank Europe SE	7.07	
HSBC CONTINENTAL EUROPE	65.32	
J.P. MORGAN AG	71.36	
MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL	25.23	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	1,142.46	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS PARIS		7.01
BNP PARIBAS SA		44.87
BOFA SECURITIES EUROPE S.A		39.80
MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL		24.36
Dettes		
Collatéral espèces		588.75
Dépôt de garantie espèces reçue		-

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	1,142,458.36
Autres débiteurs divers	640,248.64
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	1,782,707.00
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	588,746.50
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	
Autres créditeurs divers	862,724.84
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	671,576.13
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocedées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	2,123,047.47

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	139.09	0.39
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	7,592,417.17	0.39
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	62,357,565.21
OPC	60,495,309.71
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	184,863,000.00
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	675.38	1,544.84
Sommes distribuables au titre du revenu net	675.38	1,544.84
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	675.38	1,544.84
Total	675.38	1,544.84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values latentes nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	88.11	223.41
Variation des plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice	-	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Acomptes sur plus et moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	88.11	223.41
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution sur plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values latentes nettes	-	-
Capitalisation	88.11	223.41
Total	88.11	223.41
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	44,252,737.34	53,515,015.16
Sommes distribuables au titre du revenu net	44,252,737.34	53,515,015.16
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	44,252,737.34	53,515,015.16
Total	44,252,737.34	53,515,015.16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values latentes nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	5,772,278.63	7,606,037.67
Variation des plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice	-	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Acomptes sur plus et moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	5,772,278.63	7,606,037.67
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution sur plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values latentes nettes	-	-
Capitalisation	5,772,278.63	7,606,037.67
Total	5,772,278.63	7,606,037.67
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres de créances				1,694,771,001.69	89.09
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				1,694,771,001.69	89.09
ACHMEA BANK NV 0% 06/03/2026 NEUCP Banques et assurances	31,000,000.00	99.62	EUR	30,881,597.98	1.62
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURI Banques et assurances	25,000,000.00	100.00	EUR	25,131,048.25	1.32
AGENCE FRANCE LOCALE 0% 04/09/2026 Banques et assurances	13,000,000.00	98.47	EUR	12,801,331.27	0.67
AMERICA MOVIL BV 0% 06/02/2026 Banques et assurances	4,000,000.00	99.77	EUR	3,990,642.64	0.21
APRR SA 0% 27/02/2026 NEUCP Banques et assurances	10,000,000.00	99.64	EUR	9,963,924.70	0.52
AXA BANQUE SA ESTERCAP+0.19 11/02/2026 N Banques et assurances	20,000,000.00	100.00	EUR	20,132,768.72	1.06
AXA BANQUE SA ESTERCAP+0.3 26/11/2026 NE Banques et assurances	21,000,000.00	99.92	EUR	21,029,152.65	1.11
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 0% 04 Banques et assurances	41,000,000.00	99.25	EUR	40,692,116.65	2.14
BANCO SANTANDER SA 0% 24/04/2026 Banques et assurances	10,000,000.00	99.33	EUR	9,932,579.20	0.52
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES Banques et assurances	32,000,000.00	100.03	EUR	32,431,239.88	1.70
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES Banques et assurances	13,000,000.00	99.98	EUR	13,062,125.25	0.69
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES Banques et assurances	15,000,000.00	100.03	EUR	15,197,870.46	0.80
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES Banques et assurances	6,000,000.00	100.03	EUR	6,073,468.25	0.32
BANQUE PALATINE SA ESTERCAP+0.34 08/06/2 Banques et assurances	10,000,000.00	100.05	EUR	10,134,978.85	0.53
BARCLAYS BANK IRELAND PLC ESTERCAP+0.32 Banques et assurances	10,000,000.00	100.00	EUR	10,099,822.03	0.53
BARCLAYS BANK PLC 0% 04/06/2026 Banques et assurances	17,000,000.00	99.05	EUR	16,839,279.28	0.89
BARCLAYS BANK PLC 0% 18/03/2026 Banques et assurances	15,000,000.00	99.54	EUR	14,931,159.00	0.78
BARCLAYS BANK PLC 0% 29/04/2026 Banques et assurances	10,000,000.00	99.28	EUR	9,927,911.10	0.52
BARCLAYS BANK UK PLC 0% 09/04/2026 Banques et assurances	7,000,000.00	99.40	EUR	6,958,269.15	0.37

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BAYER AG 0% 11/08/2026 Banques et assurances	7,000,000.00	98.55	EUR	6,898,536.89	0.36
BNP PARIBAS SA ESTERCAP+0.15 19/02/2026 Banques et assurances	17,000,000.00	100.00	EUR	17,042,057.20	0.90
BNP PARIBAS SA ESTERCAP+0.22 05/03/2026 Banques et assurances	30,000,000.00	100.01	EUR	30,214,044.10	1.59
BNP PARIBAS SA ESTERCAP+0.23 10/04/2026 Banques et assurances	15,000,000.00	100.00	EUR	15,101,463.91	0.79
BPCE SA ESTERCAP+0.32 05/10/2026 NEUCP Banques et assurances	4,000,000.00	99.99	EUR	4,021,386.65	0.21
BPCE SA ESTERCAP+0.32 10/08/2026 NEUCP Banques et assurances	15,000,000.00	100.01	EUR	15,136,393.33	0.80
BPCE SA ESTERCAP+0.33 03/02/2026 NEUCP Banques et assurances	50,000,000.00	100.02	EUR	51,141,028.99	2.69
BPCE SA ESTERCAP+0.33 05/08/2026 NEUCP Banques et assurances	10,000,000.00	100.02	EUR	10,095,242.75	0.53
BPCE SA ESTERCAP+0.34 02/06/2026 NEUCP Banques et assurances	16,000,000.00	100.05	EUR	16,223,113.47	0.85
BPCE SA ESTERCAP+0.34 09/06/2026 NEUCP Banques et assurances	30,000,000.00	100.05	EUR	30,402,696.55	1.60
CA CONSUMER FINANCE SA ESTERCAP+0.31 02/ Banques et assurances	10,000,000.00	100.02	EUR	10,179,215.85	0.54
CA CONSUMER FINANCE SA ESTERCAP+0.32 02/ Banques et assurances	25,000,000.00	99.99	EUR	25,186,377.00	1.32
CA CONSUMER FINANCE SA ESTERCAP+0.33 24/ Banques et assurances	5,000,000.00	100.03	EUR	5,094,065.38	0.27
CAISS DESJARDINS 24-17/01/2026 FRN Banques et assurances	7,407,000.00	100.01	EUR	7,447,633.57	0.39
CARREFOUR SA 0% 04/05/2026 NEUCP Banques et assurances	20,000,000.00	99.25	EUR	19,850,566.60	1.04
CDC HABITAT SEM 0% 10/09/2026 NEUCP Banques et assurances	6,000,000.00	98.41	EUR	5,904,790.50	0.31
COFACE SA 0% 15/01/2026 NEUCP Banques et assurances	5,000,000.00	99.91	EUR	4,995,545.40	0.26
COMMERZBANK AG 0% 09/04/2026 Banques et assurances	10,000,000.00	99.43	EUR	9,942,988.40	0.52
COMMERZBANK AG 0% 20/02/2026 Banques et assurances	36,000,000.00	99.71	EUR	35,897,041.08	1.89
COMMERZBANK AG 0% 26/06/2026 Banques et assurances	10,000,000.00	98.96	EUR	9,896,270.30	0.52
CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE ESTERC Banques et assurances	10,000,000.00	100.03	EUR	10,202,864.80	0.54

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CREDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT B	12,000,000.00	99.99	EUR	12,098,497.35	0.64
Banques et assurances					
CREDIT AGRICOLE SA ESTERCAP+0.33 02/07/2	20,000,000.00	100.01	EUR	20,231,954.90	1.06
Banques et assurances					
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL SA ESTER	10,000,000.00	100.00	EUR	10,062,178.02	0.53
Banques et assurances					
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL SA ESTER	18,000,000.00	100.02	EUR	18,188,399.46	0.96
Banques et assurances					
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.32 02/	11,000,000.00	100.00	EUR	11,267,611.43	0.59
Banques et assurances					
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.33 01/	5,000,000.00	100.03	EUR	5,068,101.56	0.27
Banques et assurances					
CRH FINANCE DAC 0% 30/01/2026	14,000,000.00	99.82	EUR	13,974,273.46	0.73
Banques et assurances					
DANSKE BANK A/S 0% 06/05/2026	10,000,000.00	99.28	EUR	9,927,705.90	0.52
Banques et assurances					
DANSKE BANK A/S 0% 29/10/2026	15,000,000.00	98.16	EUR	14,723,916.45	0.77
Banques et assurances					
DASSAULT SYSTEMES SE 0% 04/03/2026 NEUCP	8,000,000.00	99.62	EUR	7,969,871.12	0.42
Banques et assurances					
DZ PRIVATBANK SA 0% 28/04/2026	20,000,000.00	99.32	EUR	19,863,588.20	1.04
Banques et assurances					
EIFFAGE SA 0% 16/03/2026 NEUCP	11,000,000.00	99.55	EUR	10,950,066.82	0.58
Banques et assurances					
ENGIE SA ESTERCAP+0.15 12/01/2026 NEUCP	25,000,000.00	100.00	EUR	25,074,921.04	1.32
Banques et assurances					
ENGIE SA ESTERCAP+0.155 30/01/2026 NEUCP	30,000,000.00	100.00	EUR	30,070,618.48	1.58
Banques et assurances					
ENI SPA 0% 10/03/2026	27,000,000.00	99.57	EUR	26,884,975.14	1.41
Banques et assurances					
ENI SPA 0% 20/01/2026	10,000,000.00	99.88	EUR	9,987,666.50	0.53
Banques et assurances					
ENI SPA 0% 24/02/2026	18,000,000.00	99.66	EUR	17,938,961.28	0.94
Banques et assurances					
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA ESTERCAP+0.28	35,000,000.00	100.00	EUR	35,536,701.55	1.87
Banques et assurances					
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 30/01/2026	15,000,000.00	99.82	EUR	14,973,359.40	0.79
Banques et assurances					
ING BANK NV ESTERCAP+0.3 02/10/2026 NEUC	20,000,000.00	99.98	EUR	20,108,077.30	1.06
Banques et assurances					
ING BANK NV ESTERCAP+0.335 22/05/2026 NE	30,000,000.00	100.04	EUR	30,438,008.54	1.60
Banques et assurances					

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 0% 04 Banques et assurances	25,000,000.00	99.09	EUR	24,772,667.25	1.30
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 0% 05 Banques et assurances	16,000,000.00	99.27	EUR	15,883,462.24	0.83
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 0% 06 Banques et assurances	11,000,000.00	98.89	EUR	10,877,793.30	0.57
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 0% 08 Banques et assurances	38,000,000.00	99.07	EUR	37,644,928.00	1.98
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 0% 21 Banques et assurances	10,000,000.00	99.88	EUR	9,988,337.20	0.53
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 0% 24 Banques et assurances	10,000,000.00	99.34	EUR	9,933,748.40	0.52
LA BANQUE POSTALE SA ESTERCAP+0.32 05/05 Banques et assurances	11,500,000.00	100.03	EUR	11,679,955.57	0.61
LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG (FORMERLY Banques et assurances	5,000,000.00	98.16	EUR	4,907,975.60	0.26
MACQUARIE BANK LTD 0% 02/10/2026 Banques et assurances	25,000,000.00	98.28	EUR	24,571,140.50	1.29
MACQUARIE BANK LTD 0% 09/10/2026 Banques et assurances	16,000,000.00	98.24	EUR	15,718,123.52	0.83
MACQUARIE BANK LTD 0% 28/09/2026 Banques et assurances	7,000,000.00	98.31	EUR	6,881,768.88	0.36
MEDIOBANCA INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA 0 Banques et assurances	13,750,000.00	98.10	EUR	13,488,385.35	0.71
MUFG BANK LTD 0% 02/04/2026 Banques et assurances	4,000,000.00	99.44	EUR	3,977,665.12	0.21
MUFG BANK LTD 0% 02/04/2026 Banques et assurances	4,000,000.00	99.44	EUR	3,977,665.12	0.21
NORD EST (CAISSE REGIONALE DE CREDI ESTE Banques et assurances	23,000,000.00	99.99	EUR	23,169,952.36	1.22
NORMANDIE SEINE (CAISSE REGIONALE LE CRE Banques et assurances	20,000,000.00	100.01	EUR	20,204,047.47	1.06
NORMANDIE SEINE (CAISSE REGIONALE LE CRE Banques et assurances	8,000,000.00	100.03	EUR	8,162,952.17	0.43
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) Banques et assurances	6,000,000.00	100.03	EUR	6,122,247.57	0.32
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) Banques et assurances	20,000,000.00	100.02	EUR	20,233,905.30	1.06
ORANGE SA ESTERCAP+0.25 23/02/2026 NEUCP Banques et assurances	25,000,000.00	100.01	EUR	25,507,071.51	1.34

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS Banques et assurances	7,000,000.00	99.91	EUR	6,993,683.69	0.37
SAFRAN SA 0% 03/02/2026 NEUCP Banques et assurances	20,000,000.00	99.80	EUR	19,959,946.60	1.05
SAFRAN SA 0% 12/01/2026 NEUCP Banques et assurances	20,000,000.00	99.93	EUR	19,985,894.60	1.05
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.3 19/10/2 Banques et assurances	13,000,000.00	99.96	EUR	13,054,063.12	0.69
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.33 04/05/ Banques et assurances	15,000,000.00	100.04	EUR	15,213,199.53	0.80
SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP+0.33 04/06/ Banques et assurances	43,000,000.00	100.03	EUR	43,563,206.34	2.29
STANDARD CHARTERED BANK AG 0% 09/10/2026 Banques et assurances	20,000,000.00	98.25	EUR	19,650,285.60	1.03
STANDARD CHARTERED BANK AG 0% 14/05/2026 Banques et assurances	17,000,000.00	99.20	EUR	16,863,322.38	0.89
STANDARD CHARTERED BANK ESTERCAP+0.32 28 Banques et assurances	18,000,000.00	100.00	EUR	18,140,750.82	0.95
STANDARD CHARTERED PLC +0.33 08/01/2026 Banques et assurances	25,000,000.00	100.00	EUR	25,625,275.96	1.35
SUD RHONE ALPES(CAISSE REGIONALE DE CRED Banques et assurances	14,000,000.00	99.99	EUR	14,085,426.25	0.74
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0% 13/01/2026 Banques et assurances	5,000,000.00	99.93	EUR	4,996,255.00	0.26
THALES SA 0% 15/01/2026 NEUCP Banques et assurances	11,100,000.00	99.91	EUR	11,090,164.62	0.58
THE BANK OF NOVA SCOTIA ESTERCAP+0.31 04 Banques et assurances	5,000,000.00	99.96	EUR	5,006,321.92	0.26
THE TORONTO DOMINION BANK (LONDON) ESTER Banques et assurances	15,000,000.00	99.96	EUR	15,084,834.24	0.79
UBS AG/LONDON ESTERCAP+0.3 13/10/2026 CD Banques et assurances	19,000,000.00	99.98	EUR	19,089,004.87	1.00
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTERCAP+0.33 13 Banques et assurances	10,000,000.00	100.01	EUR	10,149,239.59	0.53
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTERCAP+0.33 29 Banques et assurances	38,000,000.00	100.01	EUR	38,524,624.20	2.03
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% 16/01/2026 NE Banques et assurances	30,000,000.00	99.90	EUR	29,971,233.90	1.58
VICAT SACA 0% 13/01/2026 NEUCP Banques et assurances	1,000,000.00	99.91	EUR	999,096.03	0.05

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VINCI SA 24-13/05/2026 FRN Construction et matériaux de construction	10,000,000.00	100.00	EUR	10,030,826.67	0.53
VOLKSBANK N.V 0% 28/10/2026 NEUCP Banques et assurances	23,000,000.00	98.12	EUR	22,566,491.40	1.19
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				60,495,309.71	3.18
OPCVM				60,495,309.71	3.18
BNP PARIBAS CAH INVEST - PARTS I CAP	477	61,491.78	EUR	29,331,579.25	1.54
BNP PARIBAS MONE ETAT I	545	57,181.16	EUR	31,163,730.46	1.64
Instruments financiers à terme				587,272.47	0.03
Swap de taux				587,272.47	0.03
IRS77189	4,800,000.00	-	EUR	-4,065.36	-
IRS77191	29,200,000.00	-	EUR	-35,732.86	-
IRS77192	9,700,000.00	-	EUR	-7,006.29	-
IRS77194	35,700,000.00	-	EUR	-21,745.70	-
IRS77195	9,700,000.00	-	EUR	-1,635.49	-
IRS77196	30,200,000.00	-	EUR	-22,724.91	-
IRS77198	10,700,000.00	-	EUR	-10,980.59	-
IRS77199	14,600,000.00	-	EUR	-12,142.83	-
IRS77202	3,900,000.00	-	EUR	3,160.89	-
IRS77203	3,900,000.00	-	EUR	3,029.58	-
IRS77205	9,800,000.00	-	EUR	13,849.22	-
IRS77208	6,800,000.00	-	EUR	9,429.04	-
IRS77209	9,700,000.00	-	EUR	23,817.23	-
IRS77210	9,793,000.00	-	EUR	24,341.66	-
IRS77212	19,500,000.00	-	EUR	51,136.11	-
IRS77213	9,700,000.00	-	EUR	24,127.46	-
IRS77214	19,500,000.00	-	EUR	52,044.90	-
IRS77215	40,100,000.00	-	EUR	102,986.76	0.01
IRS77216	15,600,000.00	-	EUR	38,429.27	-
IRS77217	9,793,000.00	-	EUR	23,262.17	-
IRS77221	16,600,000.00	-	EUR	22,668.21	-
IRS77224	16,648,000.00	-	EUR	37,332.28	-
IRS77225	24,500,000.00	-	EUR	54,447.27	-
IRS77226	37,200,000.00	-	EUR	83,386.86	-
IRS77227	9,700,000.00	-	EUR	18,151.64	-
IRS77229	10,700,000.00	-	EUR	19,231.19	-
IRS77230	4,900,000.00	-	EUR	2,662.53	-

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
IRS77231	13,800,000.00	-	EUR	4,572.59	-
IRS77232	6,800,000.00	-	EUR	8,509.12	-
IRS77233	26,700,000.00	-	EUR	7,072.76	-
IRS77234	6,700,000.00	-	EUR	2,596.80	-
IRS77235	24,400,000.00	-	EUR	9,417.92	-
IRS77236	15,640,000.00	-	EUR	8,389.30	-
IRS77237	19,500,000.00	-	EUR	18,883.32	-
IRS77238	22,400,000.00	-	EUR	12,190.92	-
IRS77239	13,400,000.00	-	EUR	7,304.88	-
IRS77240	14,670,000.00	-	EUR	9,149.64	-
IRS77241	4,890,000.00	-	EUR	2,564.38	-
IRS77242	5,880,000.00	-	EUR	2,099.33	-
IRS77243	12,778,000.00	-	EUR	3,061.27	-
Créances				1,782,707.00	0.09
Dettes				-2,123,047.47	-0.11
Autres comptes financiers				146,741,448.44	7.71
TOTAL ACTIF NET			EUR	1,902,254,691.84	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
IRS77189	4,800,000.00	-	-4,065.36	4,800,000.00
IRS77191	29,200,000.00	-	-35,732.86	29,200,000.00
IRS77192	9,700,000.00	-	-7,006.29	9,700,000.00
IRS77194	35,700,000.00	-	-21,745.70	35,700,000.00
IRS77195	9,700,000.00	-	-1,635.49	9,700,000.00
IRS77196	30,200,000.00	-	-22,724.91	30,200,000.00
IRS77198	10,700,000.00	-	-10,980.59	10,700,000.00
IRS77199	14,600,000.00	-	-12,142.83	14,600,000.00
IRS77202	3,900,000.00	3,160.89	-	3,900,000.00
IRS77203	3,900,000.00	3,029.58	-	3,900,000.00
IRS77205	9,800,000.00	13,849.22	-	9,800,000.00
IRS77208	6,800,000.00	9,429.04	-	6,800,000.00
IRS77209	9,700,000.00	23,817.23	-	9,700,000.00
IRS77210	9,793,000.00	24,341.66	-	9,793,000.00
IRS77212	19,500,000.00	51,136.11	-	19,500,000.00
IRS77213	9,700,000.00	24,127.46	-	9,700,000.00
IRS77214	19,500,000.00	52,044.90	-	19,500,000.00
IRS77215	40,100,000.00	102,986.76	-	40,100,000.00

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
IRS77216	15,600,000.00	38,429.27	-	15,600,000.00
IRS77217	9,793,000.00	23,262.17	-	9,793,000.00
IRS77221	16,600,000.00	22,668.21	-	16,600,000.00
IRS77224	16,648,000.00	37,332.28	-	16,648,000.00
IRS77225	24,500,000.00	54,447.27	-	24,500,000.00
IRS77226	37,200,000.00	83,386.86	-	37,200,000.00
IRS77227	9,700,000.00	18,151.64	-	9,700,000.00
IRS77229	10,700,000.00	19,231.19	-	10,700,000.00
IRS77230	4,900,000.00	2,662.53	-	4,900,000.00
IRS77231	13,800,000.00	4,572.59	-	13,800,000.00
IRS77232	6,800,000.00	8,509.12	-	6,800,000.00
IRS77233	26,700,000.00	7,072.76	-	26,700,000.00
IRS77234	6,700,000.00	2,596.80	-	6,700,000.00
IRS77235	24,400,000.00	9,417.92	-	24,400,000.00
IRS77236	15,640,000.00	8,389.30	-	15,640,000.00
IRS77237	19,500,000.00	18,883.32	-	19,500,000.00
IRS77238	22,400,000.00	12,190.92	-	22,400,000.00
IRS77239	13,400,000.00	7,304.88	-	13,400,000.00
IRS77240	14,670,000.00	9,149.64	-	14,670,000.00
IRS77241	4,890,000.00	2,564.38	-	4,890,000.00
IRS77242	5,880,000.00	2,099.33	-	5,880,000.00
IRS77243	12,778,000.00	3,061.27	-	12,778,000.00
Sous total		703,306.50	-116,034.03	610,492,000.00
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		703,306.50	-116,034.03	610,492,000.00

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

MULTIPAR MONETAIRE EURO

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	1,755,266,311.40
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	587,272.47
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	148,524,155.44
Autres passifs (-)	2,123,047.47
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	1,902,254,691.84